



Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCO

—  
Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
[contact@cctdm.fr](mailto:contact@cctdm.fr)  
04.73.53.24.71  
[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 063-216304303-20250909-250909\_8-DE

CONVENTION

## CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA SAISON JEUNES POUSSES 2025/2026

ENTRE

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, représentée par son Président en exercice, M. Tony BERNARD, en vertu de la délibération du Bureau communautaire du 4 septembre 2025, domiciliée au 47 avenue du Général de Gaulle, 63300 THIERS.

ET

La Ville de Thiers, représentée par son Maire en exercice, M. Stéphane RODIER, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2025, domiciliée au 1, rue François Mitterrand, 63300 THIERS.

ET

La Communauté de communes Entre Dore et Allier représentée par sa Présidente en exercice, Mme Elisabeth BRUSSAT, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025, domiciliée au 29, avenue de Verdun, 63190 LEZOUX.

ET

La Ville de Courpière représentée par son maire en exercice, M. Laurent CLIVILLÉ, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2025, domiciliée Place de la Cité Administrative, 63120 COURPIERE.

ET

La Ville de Lezoux représentée par son maire en exercice, M. Alain COSSON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2025, domiciliée Place de la Mairie, 63190 LEZOUX.

ET

La Ville de Puy-Guillaume représentée par son maire en exercice, M. Bernard VIGNAUD, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2025, domiciliée 1 Place Jean Jaurès, 63290 PUY-GUILLAUME.

## PRÉAMBULE

Les collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) cités ci-dessus s'inscrivent dans un partenariat relatif à la programmation jeune public.

Fort de ce partenariat, il est proposé une convention pour 2025/2026 qui reprend les objectifs suivants :

- Mutualisation et organisation d'une communication commune et spécifique à l'offre culturelle en direction du jeune public ;
- Mutualisation pour l'organisation du lancement de saison et d'une tournée d'un spectacle ;
- Organisation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne engage et porte l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée. En contrepartie, les partenaires participent conjointement aux dépenses liées au projet, conformément au budget prévisionnel ci-après.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a deux objets :

### **1. Partenariat et mutualisation administrative et technique**

Les collectivités et EPCI nommés ci-dessus souhaitent affirmer leur partenariat et s'engagent à participer à la définition et à l'élaboration de cette action culturelle collective qui portent sur :

- La conception et la diffusion d'une communication dédiée au jeune public,
- L'organisation d'une inauguration commune. En 2025, celle-ci se déroulera le samedi 4 octobre à Puy-Guillaume,
- L'organisation de la tournée du spectacle « PP Project » par la Compagnie Les Involtes en février 2025,
- L'organisation de la tournée d'une exposition par Judith Chomel, artiste retenu pour la saison 2025-2026, accompagnée d'ateliers de pratique artistique.

### **2. Participation financière**

Les Communes de Thiers, Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume et les Communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ont décidé de partager les frais sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

## Budget prévisionnel 2025/2026

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
<b>OUVERTURE DE SAISON</b> Spectacle « Ca fait wizz » FD et technique inclus SACEM Restauration équipe, goûter, achats divers	<b>2 900 €</b> 2 110 € CCTDM : 5 550€ Ville de Thiers : 3 800€ 150 € CCEDA : 3 750€ 640 € Ville de Courpière : 2 300€ Ville de Puy-Guillaume : 2 300€ Ville de Lezoux : 1 500€	<b>Autofinancement</b>	<b>19 200 €</b>
<b>TOURNÉE</b> Spectacle « PP Project », 5 représentations FD Forfait restauration globale tournée <i>Hébergement mis à disposition par la Ville de Thiers Pas de droits sur ce spectacle</i>	<b>7 600 €</b> 6 500 € 400 € 700 €		
<b>UNIVERS VISUEL, EXPOSITION ET ATELIERS ITINÉRANTS</b> Création univers graphique 25/26 et Interventions de Judith CHOMEL : -Exposition itinérante x4 lieux -Ateliers x4 -Fournitures spécifiques -Frais de déplacements	<b>4 000 €</b> 1 000 € 3 000 €		
<b>COMMUNICATION</b> Impression supports 25/26 > conférence de presse > programmes 8 000 ex. > 40 affiches abri-bus > 200 affiches A3 > 200 marque-page	<b>5 700 €</b> Parc Naturel Régional Livradois-Forez <i>Prise en charge du travail d'illustration</i>		<b>1 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>20 200 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 200 €</b>

## **ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES**

**Pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, définie comme chef de file :**

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assure l'organisation administrative de la saison ainsi que la conception des supports de communication. Elle engage l'ensemble des dépenses présentes au budget et est destinataire des participations.

Pour ce faire, elle émet les titres de recettes correspondant à la participation des collectivités et EPCI partenaires.

**Pour les partenaires :**

Les partenaires engagés dans le projet, versent leur participation à hauteur des sommes indiquées dans le budget prévisionnel.

Chaque partenaire :

- contribue au travail de programmation,
- prépare et participe aux réunions,
- participe à la diffusion des supports de communication,
- fait le bilan moral des évènements accueillis.

## **ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à la signature des parties et durera le temps de l'action.

## **ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout litige né de l'exécution des présentes et qui ne pourrait trouver de solution amiable sera porté à la connaissance du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en 6 exemplaires à Thiers, le 4 septembre 2025,

Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne  
Tony BERNARD,

Maire de Thiers  
Stéphane RODIER,

Présidente de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier  
Elisabeth BRUSSAT,

Maire de Courpière  
Laurent CLIVILLÉ,

Maire de Lezoux  
Alain COSSON,

Maire de Puy-Guillaume  
Bernard VIGNAUD,